

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RAHON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 octobre 2024

Quorum : 8

Ouverture de séance : 20h00

Levée de séance : 22h45

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, BONGAIN Cédric, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. CÉCINAS Quentin représenté par M. LOLLIOT Jean-Pierre

Président de séance : M. PUSSET Bernard.

Secrétaires de séance : M. MERCET Daniel

Ordre du jour :

- Approbation du PV du CM du 30 septembre 2024
- Téléthon
- Admissions en non-valeur
- Benne à déchets verts
- Enfouissement des réseaux
- Eclairage public
- Pont rouge
- Echange terrains avec AF
- Absence secrétaire de mairie
- Questions diverses

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2024

M. le Maire invite l'assemblée à exprimer ses remarques et/ou questions et à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2024.

II. Téléthon

M. le Maire rappelle que le Téléthon se déroulera les 29 et 30 novembre 2024.

Le foyer rural organisera des activités lors de ces deux jours. La section scrapbooking propose le défi CROP SOLIDAIRE du samedi 9h00 à 21h00. Le foyer rural organisera sa traditionnelle choucroute à consommer sur place ou emporter (à partir de 12h00) le samedi 30 novembre. Les « Bielles Brevannaises » seront présentes pour la choucroute de 12h15 à 13h45 et repasseront en fin d'après-midi pour la collecte des fonds. Tous les bénéfices seront reversés à l'AFM.

Une urne pour les dons en chèque ou en espèces sera disponible au foyer rural les 29 et 30 novembre 2024.

En 2023, la municipalité a fait un don de 300 € et offert l'apéritif et le café.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de faire un don de 300 € en faveur du TÉLÉTHON pour l'année 2024 et d'offrir l'apéritif et le café.

IV. Admissions en non-valeur

M. le Maire rappelle que les services de la Trésorerie de Poligny nous ont transmis une liste d'admission en non-valeur présentant, par titre ou article de rôle, un reste à recouvrer inférieur à 5.00 € ou pour des relances non fructueuses qui datent de 2011 et 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la liste d'admission en non-valeur fournie par la trésorerie
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

V. Benne à déchets verts

M. le Maire, rappelle la benne à déchets verts est gérée et à la charge de la commune de Rahon. A la suite d'un problème d'organisation du SICTOM, elle n'a pas été vidée pendant plus d'une semaine. La semaine dernière, elle a été vidée trois fois. Des personnes viennent de l'extérieur sous de nombreux motifs. Pour éviter les apports extérieurs, nous devons les faire payer et les avoir pris sur le fait. Comme nous ne savons pas la quantité amenée, nous leur demanderons le prix de traitement d'une benne soit 90.00 €. Nous apposerons une affiche pour expliquer la facturation aux personnes extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'accepter de faire payer les apports extérieurs au prix de 90.00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

VI. Enfouissement des réseaux

M. le Maire rappelle que le SIDEC a demandé de nous rencontrer car ils ont un projet de changer les fils nus par un câble torsadé rue du Moulin et rue du Bois. Ces travaux ne coûtent rien à la commune.

En revanche, le SIDEC nous propose de profiter de l'opération pour enfouir les réseaux.

Enfouissement réseaux BT, EP et RT Rue du Moulin 530 ml

	Réseau basse tension	Eclairage public	Téléphonie Fibre	Total
Financeurs	196 124.52 € TTC	13 445.37 € TTC	7 919.70 € TTC	217 489.59 € TTC
SIDEC (Récupération TVA)	35 522.52 € TTC		7 172.23 € TTC	42 695.08 € TTC
Commune	0.00 € TTC	40 336.11 € TTC	31 678.78 € TTC	72 014.89 € TTC
Total	231 647.36 € TTC	53 781.48 € TTC	46 770.71 € TTC	332 199.55 € TTC

Enfouissement réseaux BT, EP et RT Rue du Bois 360 ml

	Réseau basse tension	Eclairage public	Téléphonie Fibre	Total
Financeurs	133 216.65 € TTC	9 132.70 € TTC	5 379.42 € TTC	147 728.77 € TTC
SIDEC (Récupération TVA)	24 128.73 € TTC		4 871.70 € TTC	29 000.43 € TTC
Commune	0.00 € TTC	27 398.11 € TTC	21 517.66 € TTC	48 915.77 € TTC
Total	157 345.38 € TTC	36 530.81 € TTC	31 768.78 € TTC	225 644.97 € TTC

Pour la commune, le coût serait :

Rue du Moulin	72 014.89 € TTC sur	332 199.55 € TTC
Rue du Bois	48 915.77 € TTC sur	225 644.97 € TTC
Total	120 930.66 € TTC sur	557 844.52 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DEMANDE** des informations complémentaires au SIDEC, des devis détaillés pour finaliser le projet

VII. Eclairage public

M. le Maire rappelle que l'éclairage public a été changé entre les années 2014 et 2019. Malheureusement, le matériel vieilli mal et nous changeons de plus en plus de lampes

Dans l'Union Européenne, il y a eu des discussions sur l'élimination progressive de l'éclairage à haute consommation d'énergie, y compris les ampoules au sodium, d'ici 2027. Ces mesures visent à réduire la consommation d'énergie, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à encourager l'adoption de technologies d'éclairage plus durables.

Nous avons demandé un devis à la société qui gère l'éclairage public. Il s'agit de la société RAICHON qui travaille aussi pour le SIDEC. Le devis est 42 139.40 € HT. Nous allons consulter le SIDEC pour connaître les aides dont on peut prétendre. Nous déposerons un dossier de demande de subvention.

L'assemblée propose de changer les luminaires hors service par luminaires leds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** de changer les luminaires hors service par des luminaires leds et de programmer le solde des travaux au budget 2025

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

VIII. Pont rouge

M. le Maire rappelle que nous avons lancé une étude pour la réfection du pont rouge. Nous avons eu une subvention DETR de 50% pour l'étude. Le dossier de demande de subventions pour la rénovation du pont rouge est en cours d'élaboration avec la DDT. Nous avons un courrier de la CPEPESC FC (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et Chiroptères de Franche-Comté) Avant tout travaux, nous devons faire une étude sur les chauves-souris.

L'estimation des travaux pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ouvrage pour une limitation à 30 tonnes, s'élève à :

- Montant HT : 297 375.50 €
- Montant HT avec aléas 10% : 327 113.05 €
- Montant TTC 392 535.66 €

M. LOLLIOT Jean Pierre propose de faire un essai de charge et contacte les entreprises habilitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PROPOSE** de faire un essai en charge
- **ACCEPTE** de lancer la rénovation du pont rouge et d'établir le dossier de demande de subventions
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

IX. Echange terrains avec AF

M. le Maire rappelle que deux voies de circulation sont des propriétés de l'association foncière et qu'elles doivent être à la charge de la commune. Il s'agit de la rue du château (165 m) et du chemin des granges (325 m). L'association foncière céderait ces voies de circulation à l'euro symbolique et la commune prendrait en charge les frais notariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** cette cession de terrains au prix de l'euro symbolique et les frais notariés à la charge de la commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

X. Absence secrétaire de mairie

M. le Maire rappelle que la secrétaire de mairie est absente depuis le 25 avril et son arrêt est prolongé pour l'instant jusqu'au 24 novembre. Sur notre proposition, elle a demandé un congé longue maladie. Elle doit passer devant la commission médicale le 5 novembre.

La communauté de communes de La Plaine Jurassienne met à disposition une secrétaire deux demi-journées par semaine. Elle tient la permanence le lundi de 14h00 à 16h00.

Même avec cette secrétaire et le soutien des élus, c'est très compliqué pour arriver à tout gérer.

Avec Mme GUYON du Centre de Gestion du Jura, nous avons lancé le recrutement d'une secrétaire à mi-temps pour un an. Nous avons retenu une candidate qui devrait commencer le jeudi 7 novembre après midi.

Pour les permanences de l'Agence Postale Communale, nous jonglons avec des personnes que la Poste nous a conseillées. La secrétaire que nous recrutons assurera la permanence de l'agence postale.

XII. Questions diverses

Eau :

M. le Maire rappelle que nous avons eu des analyses non conformes le 8 octobre avec recommandation de ne pas consommer l'eau du robinet. Ce problème est dû aux fortes pluies qui ont raviné et il a été trouvé des traces de matière fécales. Les analyses réalisées le 14 octobre étaient conformes. Nous avons augmenté l'injection de chlore pendant plusieurs jours.

Affouage et vente de bois :

Les lots de bois pour l'affouage pour l'année 2024 2025 ont été définis par la commission des bois vendredi 25 octobre. Le tirage au sort aura lieu prochainement. Lors de la vente des bois du 2 octobre 2024, nos bois n'ont pas trouvé preneur. Ils seront proposés de nouveau à la prochaine vente des bois le 13 novembre.

Chemin de Lays :

Nous avons rencontré les riverains du chemin de Lays concernés par des échanges de terrains. Les personnes ont accepté les échanges proposés. Nous allons contacter un géomètre pour établir un plan de bornage et revoir les riverains ensuite pour finaliser les échanges chez le notaire.

Recensement :

M. le Maire rappelle qu'à la suite de la demande de notre députée, M. le Sous-Préfet est venu en mairie et a rappelé M. le maire pour signaler qu'il avait pris contact avec les services de l'INSEE pour revoir le recensement. Il faut que l'on fasse un recensement exhaustif à partir de notre fichier habitants.

Convention 30 millions d'amis :

M. le Maire rappelle que nous avons délibéré en 2021 pour une convention avec 30 millions d'amis pour le suivi des chats. Or, cette convention n'a jamais abouti et nous n'avons jamais eu de demande sauf dernièrement pour deux chats à stériliser.

ENEDIS :

M. le Maire rappelle que nous avons reçu deux courriers de ENEDIS pour nous signaler deux coupures d'électricité.

29 novembre de 9h00 à 12h00 : Route de Molay, rues des Vairres et 42 rue du moulin

29 novembre de 10h30 à 12h00 : 6 au 40 rue du moulin

Logiciel facturation cantine garderie :

M. le Maire rappelle que la facturation de la garderie cantine prenait environ quatre heures à la secrétaire. Nous avons demandé au SIDEC un programme pour la facturation de la cantine garderie pour la trésorerie. Après de multiples échanges avec JORDEL MEDIA fournisseur du logiciel réservation cantine garderie, le logiciel fonctionne depuis aujourd'hui.

Nous allons rédiger un courrier à l'attention des parents pour leur expliquer le retard et la prochaine facture qui arrivera dans 15 jours 3 semaines.

PCS Plan Communal de Sauvegarde :

M. le Maire rappelle que nous devons mettre à jour le PCS (Plan Communal de sauvegarde) pour début 2025. Nous avons bien avancé lors de la réunion du 3 octobre. Nous devons programmer d'autres réunions pour avancer.

Assainissement :

M. le Maire rappelle que dans le cadre du schéma directeur assainissement, SOGEDO a fait un test à la fumée la semaine du 21 au 25 octobre dans la partie du village qui est en séparatif. Ils ont trouvé plusieurs habitations qui n'étaient pas reliées correctement. Des tests complémentaires vont être réalisés prochainement.

Le 2 décembre, la SARP va curer le réseau d'eaux pluviales rue des halles

11 novembre :

M. le Maire rappelle que nous avons distribué des papiers dans toutes les boîtes à lettres pour informer la population que la cérémonie du 11 novembre partira de la mairie à 10h45. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur et le repas des aînés sera servi à partir de 12h00 dans les salles polyvalentes

Le prochain Conseil Municipal aura lieu lundi 18 novembre 2024 à 20h00.

Le Maire,
Bernard PUSSET

